



**AVIS AUX IMPORTATEURS
DE PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS REVETUS**

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des importateurs que la date limite du dépôt des demandes de bénéfice du contingent tarifaire d'importations de Panneaux de fibre de bois revêtus (MDF), est prorogée jusqu'au **06 Mars 2026 à 15h00**.

Il est à rappeler que l'avis aux importateurs, objet du contingent tarifaire susvisé, est publié sur le site web du Ministère, rubrique « Avis et annonces ».

